

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0008306

11/08/2023

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 32119

Société : RAN

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : BENNANI MOSTAFA

Date de naissance : 31/05/1981

Adresse : 21/04/1957

Tél. : 0661186986

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. ALAMI M
Professeur en Cardiologie
64, Bd. Ghezali Casablanca
05 22 20 45 45 78 00

Cachet du médecin :

Date de consultation : 06 AVR 2023

Nom et prénom du malade : BENNANI MOSTAFA

Age : 66

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Le : / /
de l'adhérent(e) : / /

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18 AVR 2023	Consultation	300	300	<p>Dr. ALAMI M Professeur en Cardiologie 284, Bd. Ghandi - Casablanca Tél. 05 22 35 01 11 05 01 45 78 00</p>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
--	------	-----------------------

Pharmacie FOUCAULT
27, Rue Moussa Benou Nousseir
Gauthier - Casablanca
Tél : 05 22 26 42 12

INPE:092028802

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of a dental arch				

Dr Alami Mohamed
Professeur en Cardiologie
264 Bd Ghandi.
Residence Jawhara
Casablanca 20200

ORDONNANCE

BENNANI MOSTAFA

151,60 x 03 (BTE 28cp)
261,00 x 01 (BTE 56cp)

SULIAT 80/5

1cp x2/J

SV

121,80

Pharmacie FOUCAUD
Rue Moussa Benoussair
Gauthier - Casablanca
Tél : 05 22 26 42 12

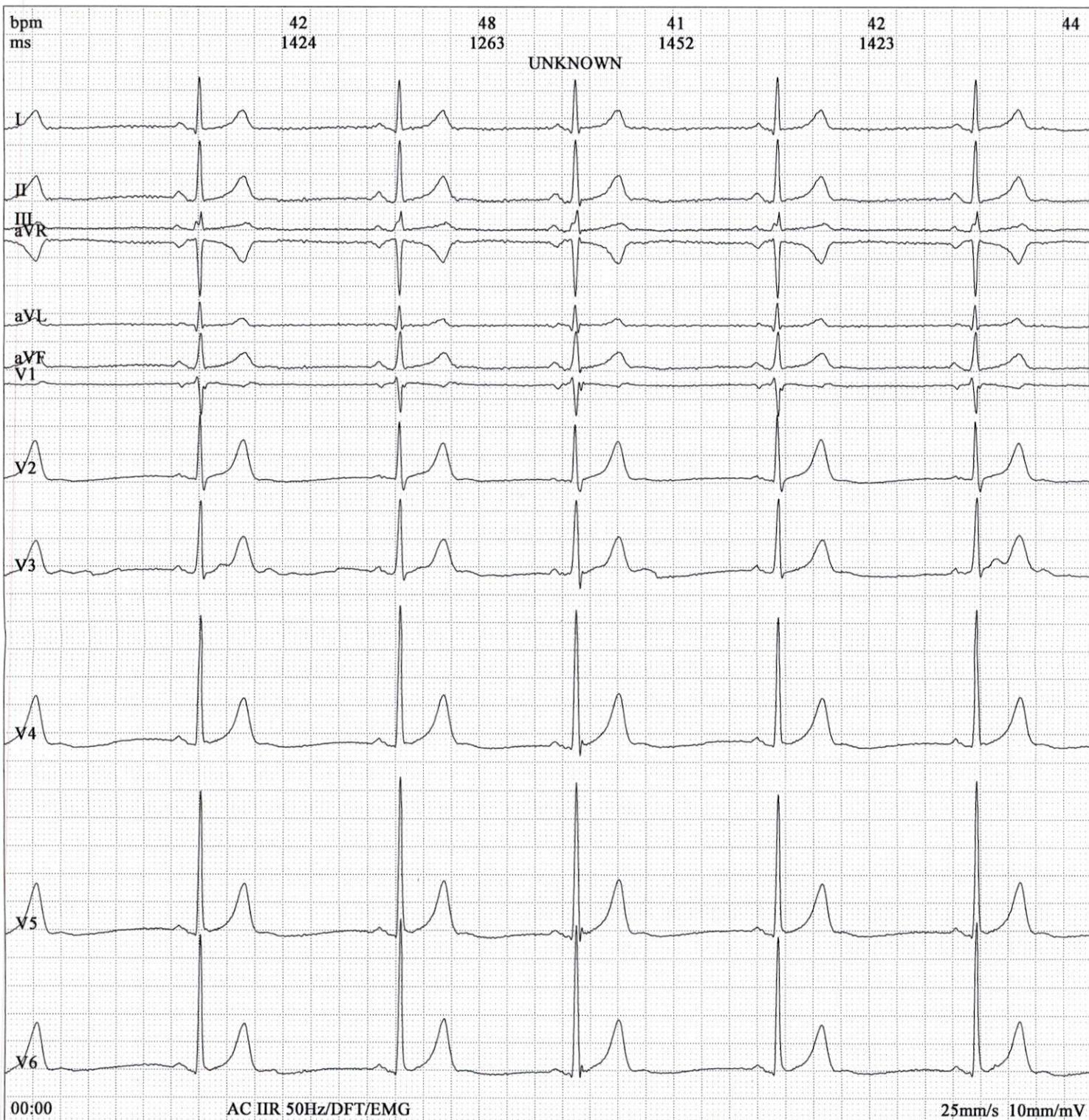


Dr. ALAMI M
Professeur en Cardiologie
264, Bd. Ghandi - Casablanca
Tél. 05 22 39 01 12 / 06 15 78 00

Pr ALAMI Mohamed (S1)

ECG

Nom : BENNANI MOSSex : Male Age : 66Y Clinique N : Section :
 SN : 0016343 Case No. : Lit No. : Date : 06/04/2023 12:5:41



Fréquence:	1000Hz	PR Interval:	143 ms	Prompt:
Temps d'écha	18s	QT Interval:	460 ms	
HR:	44bpm	QTc Interval:	392 ms	
P Interval:	95ms	P Axis:	55.10°b	
QRS Interval:	89 ms	QRS Axis:	49.40°b	
T Interval:	217 ms	T Axis:	49.10°b	

Dr. ALAMI M
 Professeur en Cardiologie
 264, Bd. Ghendi - Casablanca
 Tel: 0522 33 61 12/36 61 15 78 00

Signature Medecin :